

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2023-02 (2023-04-11)

Éclairage extérieur et sécurité sur les chemins du Domaine

Nous vous rappelons que l'éclairage le long des chemins du Domaine est assuré par les propriétaires. Pour cette raison, chaque membre doit s'assurer du bon fonctionnement d'un luminaire auquel est fixé une ampoule de 100 watts ou l'équivalent projetant une lumière blanche naturelle.

Ayant constaté que l'éclairage de certaines propriétés était défectueux, nous demandons aux propriétaires concernés d'y remédier dès que possible.

Au-delà de guider les propriétaires lorsqu'ils accèdent à leur résidence, cet éclairage permet aux personnes qui circulent le soir sur les chemins des Villas de se sentir plus en sécurité.

Vous pouvez consulter le Règlement n° 4, article 9 pour de plus amples détails sur les spécifications de l'éclairage extérieur.

Merci de contribuer à la sécurité des résidents des Villas.

Votre Conseil d'administration